



IMO / French / Centre de presse / Communiqués de presse / Climat : l'OMI adopte une stratégie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports maritimes

Communiqués de presse

Archives

Résumés des réunions

Secrétaire général

Programme des Ambassadeurs maritimes de l'OMI

Actualités

En savoir plus

Bulletin « IMO News »

Multimédia

Assister aux réunions

Événements



Climat : l'OMI adopte une stratégie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports maritimes

Briefing: 13/04/2018

Avec l'adoption de cette stratégie, l'Organisation maritime internationale (OMI) s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des navires. Une étape historique pour les transports maritimes et une victoire pour la planète.

Réunis au siège de l'Organisation maritime internationale (OMI), à Londres, les États Membres de cet organisme des Nations Unies ont adopté une Stratégie initiale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des navires. Cette Stratégie expose la vision de l'OMI en la matière, laquelle confirme son engagement à réduire les émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux et à les éliminer dans les plus brefs délais au cours du siècle.

En vertu des « niveaux d'ambition » qui y sont fixés, la Stratégie initiale prévoit plus particulièrement, et ce pour la première fois, de parvenir au point culminant des émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux aussitôt que possible et de réduire le volume total d'émissions de GES annuelles d'au moins 50 % d'ici à 2050, par rapport à 2008, tout en poursuivant l'action menée en vue de leur élimination progressive.

La Stratégie précise spécifiquement que cela « marquera un jalon dans un profil d'évolution vers une réduction des émissions de CO₂ conforme aux objectifs de température de l'Accord de Paris ».

Elle a été adoptée par plus de 100 États Membres lors de la 72^{ème} session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 72) de l'OMI, qui s'est déroulée au siège de l'Organisation, à Londres (Royaume-Uni), du 9 au 13 avril 2018.

La Stratégie initiale servira de cadre à tous les États Membres de l'OMI. Elle doit : exposer la vision d'avenir du secteur des transports maritimes internationaux ; fixer des niveaux d'ambition pour la réduction des émissions de GES et définir des principes directeurs en la matière ; prévoir des mesures envisageables à court, moyen et long terme, accompagnées de calendriers éventuels et de leurs incidences sur les États ; et identifier des obstacles et des mesures d'appui concernant notamment le renforcement des capacités, la coopération technique et la recherche et le développement.

Le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, a expliqué que l'adoption de cette Stratégie était un succès supplémentaire à mettre au crédit du célèbre esprit de coopération de l'OMI et qu'elle servirait de base solide pour les futurs travaux de l'OMI sur les changements climatiques.

« Je vous encourage à poursuivre votre action en vous appuyant sur cette Stratégie nouvellement adoptée, conçue comme une plateforme pour les mesures qui devront être prises à l'avenir. Je suis convaincu que vous saurez maintenir vos efforts et élaborer d'autres mesures qui contribueront bientôt à réduire les émissions de gaz à effet de serre par les navires », a déclaré M. Lim aux délégués.

Selon la feuille de route approuvée par les États Membres de l'OMI en 2016, la Stratégie initiale devra être révisée en 2023.



La Stratégie initiale a été adoptée par plus de 100 États Membres lors de la 72^{ème} session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 72) de l'OMI, qui s'est déroulée au siège de l'Organisation, à Londres (Royaume-Uni), du 9 au 13 avril 2018.

Afin de conserver la dynamique des travaux menés sur cette question, le Comité a décidé que la quatrième réunion du Groupe de travail intersessions sur la réduction des émissions de GES provenant des navires se tiendrait plus tard cette année. Celui-ci sera chargé d'élaborer un programme des activités de suivi de la Stratégie initiale, de poursuivre l'examen de la marche à suivre pour réduire les émissions de GES provenant des navires, en vue de fournir un avis au Comité, et de rendre compte de ses travaux à la 73^{ème} session du MEPC (MEPC 73), qui se réunira du 22 au 26 octobre 2018.

L'Organisation maritime internationale a déjà adopté des mesures obligatoires visant à réduire les émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux. L'OMI met également en œuvre des projets mondiaux de coopération technique visant à soutenir les capacités des États, et notamment des États en développement, en matière de rendement énergétique des navires.

Stratégie initiale de l'OMI pour la réduction des émissions de GES provenant des navires

La Stratégie initiale se compose des éléments suivants :

Vision :

L'OMI reste engagée à réduire les émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux et, de toute urgence, se donne pour tâche de les éliminer progressivement aussitôt que possible au cours de ce siècle.

Niveaux d'ambition :

La Stratégie initiale fixe les niveaux d'ambition pour le secteur des transports maritimes internationaux, sachant que les innovations technologiques et l'introduction à l'échelle mondiale de combustibles et/ou de sources d'énergie de substitution pour les transports maritimes internationaux seront des éléments essentiels à la réalisation de l'ambition globale. Les examens devraient prendre en considération les estimations d'émissions actualisées, les moyens que pourraient employer les transports maritimes internationaux pour réduire les émissions et les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les niveaux d'ambition qui guideront la Stratégie initiale sont les suivants :

.1 L'intensité des émissions de carbone par les navires doit décroître grâce à la mise en place de nouvelles phases de l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) applicables aux navires neufs

passer en revue, afin de les renforcer, les prescriptions relatives au rendement énergétique des navires en déterminant le pourcentage d'amélioration correspondant à chaque phase pour chaque type de navire, selon qu'il convient ;

.2 L'intensité des émissions de carbone par les transports maritimes internationaux doit décroître

réduire les émissions de CO₂ par activité de transport, en moyenne pour l'ensemble des transports maritimes internationaux, d'au moins 40 % d'ici à 2030, en poursuivant l'action menée pour atteindre 70 % d'ici à 2050, par rapport à 2008 ; et

.3 les émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux doivent atteindre un point culminant puis décroître

parvenir au point culminant des émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux aussitôt que possible et réduire le volume total d'émissions de GES annuelles d'au moins 50 % d'ici à 2050, par rapport à 2008, tout en poursuivant l'action menée en vue de leur élimination progressive, comme cela est préconisé dans la vision, ce qui marquera un jalon dans un profil d'évolution vers une réduction des émissions de CO₂ conforme aux objectifs de température de l'Accord de Paris.

Note : L'Accord de Paris sur le climat a été adopté en 2015 par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et est entré en vigueur en 2016. Son principal objectif est de renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'Accord de Paris ne couvre pas le secteur maritime, mais l'OMI, en sa qualité d'organisme de réglementation du secteur, est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports maritimes internationaux.

Contribution de l'OMI aux efforts internationaux visant à lutter contre les changements climatiques

La contribution de l'OMI aux efforts internationaux visant à lutter contre les changements climatiques occupe une place de premier plan dans le Plan stratégique de l'Organisation.

En 2011, l'OMI est devenue le premier organisme international à adopter des mesures obligatoires relatives au rendement énergétique d'une industrie toute entière avec l'entrée en vigueur, en 2013, d'un ensemble de prescriptions techniques et opérationnelles applicables aux navires neufs et existants. D'ici à 2025, tous les navires construits seront 30 % plus économes en énergie que ceux construits en 2014.

Le [système obligatoire de collecte de données](#) relatives à la consommation de fuel-oil des navires est entré en vigueur au mois de mars 2018. Les données recueillies constitueront une base solide à partir de laquelle les décisions relatives aux mesures supplémentaires, c'est-à-dire celles qui compléteront ou s'ajouteront aux mesures d'ores et déjà adoptées par l'OMI, pourront être prises à l'avenir.

Ce système obligatoire de collecte de données constitue le premier palier d'un processus en trois étapes dans le cadre duquel l'analyse des données recueillies permettra de constituer le point de départ d'un débat d'orientation objectif, transparent et faisant appel à toutes les parties prenantes au sein du MEPC, et ce en vertu d'une feuille de route, adoptée en 2016 et couvrant la période allant de 2017 à 2023, pour l'élaboration d'une « Stratégie globale de l'OMI concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires ».

En vue de soutenir l'application des mesures relatives au rendement énergétique des navires, l'OMI met en œuvre deux grands projets mondiaux :

- Le Projet de partenariat mondial pour le rendement énergétique des transports maritimes (GloMEEP) vise à soutenir l'adoption et l'application des mesures relatives au rendement énergétique des transports maritimes et à réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports maritimes. Le projet GloMEEP a été lancé en 2015 en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En outre, une « Alliance mondiale du secteur à l'appui des transports maritimes à faibles émissions de carbone », lancée en 2017 sous l'égide du projet GloMEEP, vise à identifier et à développer des solutions innovantes afin de faire face aux obstacles qui s'opposent à l'adoption et à l'application de technologies de rendement énergétique et de mesures opérationnelles dans le secteur maritime. [Cliquez ici](#) pour consulter le site Internet du projet GloMEEP.
- Le projet GMN, financé par l'Union européenne (UE), a permis de constituer un réseau mondial de Centres de coopération de technologie maritime (MTCC) dans les cinq régions cibles que sont l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie, les Caraïbes et le Pacifique. En favorisant la mise en place d'activités d'information, de sensibilisation et de collaboration entre les différents acteurs régionaux, les MTCC aideront les pays, en 2018 et au-delà, à élaborer des politiques et des mesures nationales de rendement énergétique des transports maritimes, à promouvoir l'adoption de technologies et d'opérations à faible émission de carbone dans le secteur maritime et à établir, à titre volontaire, des systèmes pour la collecte et la notification des données relatives à la consommation de combustible des navires. [Cliquez ici](#) pour consulter le site Internet du projet GMN.

« L'OMI – Organisation maritime internationale – est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée d'assurer la sécurité et la sûreté des transports maritimes et de prévenir la pollution des mers par les navires. »

Site Internet : www.imo.org

Photo collection:



Flickr: <http://www.flickr.com/photos/imo-un/collections>

Join us on our social media sites:



Facebook: <http://www.facebook.com/imohq>



Twitter: <http://twitter.com/imohq> vous pouvez aussi nous trouver: @imohq



YouTube: <http://www.youtube.com/user/IMOHQ>

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Lee Adamson, Responsable des Services de l'information au 020 7587 3153 (media@imo.org)

Natasha Brown, en charge des médias et de la communication, Services de l'information, au 020 7587 3274 (media@imo.org).

© Copyright 2018 Organisation maritime internationale (OMI) **Déni de responsabilité relatif au**

respect de la confidentialité: L'OMI s'est efforcée de veiller dans toute la mesure du possible à l'exactitude des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peut être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

À l'OMI, il y a six langues officielles: l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe; et trois langues de travail : l'anglais, l'espagnol et le français. La plupart du contenu du site Web de l'OMI est disponible dans les trois langues de travail, et certaines parties sont disponibles dans les six langues officielles.